

Recrutement en Formations Sportives Labellisées Ski ou Montagne

Lycée polyvalent de la Montagne Valdeblore / Rentrée 2026-2027

Rappel sur la compatibilité des différentes filières

La formation Ski est compatible avec le bac Général et Technologique et bacs professionnels (TNE - MELEC et MRC)
Les formations Montagne (MM et HM) sont compatibles uniquement avec le bac Général et Technologique

PREMIERE PHASE

Inscription obligatoire via le lien suivant :

<https://forms.gle/wr6KW4FeptHRH1hz7>

Renseignement par mail **recrutementfsl.06420@gmail.com**

Inscription obligatoire avant le mercredi 11 février 2026

Vendredi 13 Février 2026 (matinée) : Rendez-vous des familles et élèves à 8h15 sur le parvis des caisses de la station de la Colmiane,

Forfait (entre 9€ et 12€) et matériel de ski alpin à la charge des familles - Casque de ski alpin obligatoire (norme EN1077 classe B autorisée) – La mise en situation ski se déroule sur une piste ouverte au public.

Le certificat médical est obligatoire pour la mise en situation ski et trail, il doit nous être transmis avant le 06 février par mail ou pour le 13 février jour de la mise en situation ski, à défaut l'élève ne pourra y participer.

Mise en situation ski alpin

Descente libre sur piste damée dans lequel le candidat doit démontrer :

- la maîtrise de sa vitesse et de sa sécurité sur le domaine skiable
- la maîtrise des petits virages type virage de slalom
- la maîtrise de grandes courbes types virages de géant

Vendredi 13 février 2026 (après-midi) : Rendez-vous à 13h15 à l'accueil du lycée pour les portes ouvertes de l'établissement. Présentation de toutes les filières, de la FSL et visite de l'établissement.

Remise du dossier de candidature constitué de :

- La copie des bulletins scolaires de 3ème,
- La fiche candidature,
- Le questionnaire FSL,
- Une lettre de motivation, CV, journal de bord, expliquant les raisons de votre choix,
- Les diplômes (BAFA, BNS, Entraîneur...) en joignant les photocopies,
- Attestations des sports pratiqués et le niveau atteint (en association, club...),
- Un certificat médical établit par un médecin sportif attestant de l'aptitude à la pratique des sports de montagne (dont la course en montagne) datant de moins d'un an (avant le 13 février pour le passage de la mise en situation ski)

Attention ! Ce dossier est à remettre au plus tard le 28 avril 2026

SECONDE PHASE

Mercredi 06 mai 2026 (matinée) : Rendez-vous à 08h15 au lycée pour la mise en situation trail

Matériel de marche/course en montagne

Boisson et en-cas

Tenue adaptée à la météo du jour 1000 m d'altitude (regarder la Météo la veille)

Tenue de rechange

Mise en situation marche/course,
En tout terrain avec franchissement d'obstacle (parfois verticaux)

56 élèves maximum seront retenus pour la **voie générale et technologique** (24 élèves en ski et 32 en montagne)
16 élèves maximum seront retenus pour la **voie professionnelle** (répartis sur les deux filières MELEC et MRC)



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Informations complémentaires sur www.lyceedelamontagne.fr

